

Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisti, 28 décembre 1867

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (235r, 236v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisti, 28 décembre 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45739>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 décembre 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Calisti, Jean](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin informe Calisti que le jeune instituteur qu'il lui avait envoyé doit partir du Familistère : « Malheureusement, il a un défaut, qui, s'il peut passer inaperçu dans une école de village, ne peut lui permettre d'exercer au Familistère. C'est de s'enivrer. » Godin ne peut le tolérer car il s'efforce par ailleurs de moraliser la classe ouvrière. Godin demande à Calisti s'il peut remplacer Hincellin par un autre instituteur.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Personnes citées [Hincellin \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 17/12/2023

Guia 6.26 juillet 1867

à Monsieur Caliste

Monsieur

Vous avez en l'obligence de me
procurer un instituteur en faveur duquel
je n'ai pas sans un sentiment de quelque
contrariété, que je suis obligé de venir
vous dire auquel que le jeune
homme que vous m'avez interrogé sur
peut rester ici; parmi plusieurs fonds de
lui quelques espérances à son arrivée aussi
lui avais-je immédiatement averti et sans
peur moi d'appartenir. malheureusement
il a un défaut, qui, si je peut passer
inaperçu dans une ville de village, ne
peut lui permettre d'arriver au Familistère
C'est de sévir cela lui est déjà arrivé
deux fois depuis qu'il est à Guia, et oubli
des convaincu est trop contrarie aux
efforts que je fais pour moraliser ^{autour de moi} la
classe ouvrière pour que les enfants
du Familistère aient à voir dans leur
maître un pédant que je méfie et
qui démontre dans leur esprit

je dis donc à vous au complément
de 10 Réalisation il m'a écrit de venir
à vous faire un peu de peine que

ceux qui pourraient être qu'un maître
tandis que pourraient être ceux qui aurait été
toujours plus longtemps dans un commis-
me il n'aurait pas été sous la
surveillance immédiate d'une école ou
d'un instituteur. Mais je ne pourrai plus
congédier un instituteur que s'il a été
en le devoir de ma prospérité dans
votre intérêt le motif a devant mangé
aux regards qui vous sont des.

Sur autre côté par l'assassinat de la
remplaçant devriez-vous approuver, dans
la possibilité de mon facilité le moyen
je serais heureux d'avoir non seulement
un jeune homme de conduite irréprochable
mais aussi très intelligent capable de
se familiariser avec toutes les méthodes
qui pourront concourir à l'éducation physique,
intellectuelle et morale des enfants.

Veuillez être assez bon pour me
dire ce que je dois attendre de vous
à cet égard; ou si je devrais renoncer à
la voie des annones pour choisir
parmi les candidats qui se présentent
à moi.

Agrirez je vous prie approuver
l'accordance de la parfaite connaissance
avec laquelle je suis votre oblige

Gothfrid